



RAPPORT de la Commission des Finances concernant le préavis municipal urgent No 20/2015 concernant une demande de crédit de Fr. 140'400.- pour le rachat des pavillons scolaires provisoires du collège de Bel-Air.

**Au Conseil communal de
La Tour-de-Peilz**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (COFIN) composée de

Mesdames	Monique Petitpierre Geneviève Pache, excusée Nicole Rivet
Messieurs	Guy Chervet David Langelaan Daniel Meyer, président rapporteur Michel Sandoz Jean-Yves Schmidhauser Jean-Pierre Schwab.

s'est réunie le jeudi 26 novembre 2015 afin d'étudier le préavis municipal urgent no 20/2015.

Nous remercions Madame Taraneh Aminian, conseillère municipale, ainsi que Monsieur Yves Roulet, chef du service Domaines et bâtiments, qui, grâce à des informations précises, nous ont permis de nous faire une idée claire sur les objets du préavis.

Etude du préavis

Les pavillons scolaires provisoires du collège de Bel-Air ont été installés au cours du 2^{ème} trimestre 2007 pour répondre aux besoins de deux classes supplémentaires pour l'enseignement primaire dès la rentrée scolaire d'août 2007 (préavis municipal no 2/2007).

La durée initiale était de 3 ans, renouvelable tacitement d'année en année. De fait, ils sont loués depuis le 1^{er} août 2007 auprès de la société « Erne AG » à Laufenburg.

Avec la construction future du collège de Courbet, il sera nécessaire de disposer de classes de dégagement jusqu'en 2020, date prévue de la mise en service du collège.

Le coût de location annuelle se monte à CHF 63'504.- par an, ce qui représente un montant total de CHF 254'016.- pour la location jusqu'en 2020. La Commune a négocié une variante de rachat qui se monte à CHF 140'400.- TTC pour un achat au 31 décembre 2015.



En cas d'achat à fin 2016, la variante de rachat se monterait à CHF 128'600.- TTC (à laquelle viendrait s'ajouter une année supplémentaire de location), et représenterait un surcoût évalué à environ CHF 51'700.- par rapport à un achat fin 2015.

Conséquence financière

Les coûts globaux sont présentés ci-dessous :

Variantes	Coûts total des pavillons 2007-2020	Offre de rachat	Economie potentielle
Sans rachat	CHF 869'590.-	CHF 0.-	CHF 0.-
Rachat au 31.12.2015	CHF 685'470.-	CHF 140'400.-	CHF 177'120.-
Rachat au 31.12.2016	CHF 737'174.-	CHF 128'600.-	CHF 125'416.-

Il est à noter que la valeur résiduelle des pavillons est estimée à CHF 80'000.-. Cela laisse à penser qu'une vente serait possible à l'échéance 2020 si les pavillons ne devaient plus être utilisés.

Prise de position de la COFIN

La COFIN constate que :

- Le projet de rachat des pavillons figure au plan d'investissements 2016 à hauteur de CHF 150'000.-
- Le rachat au 31.12.2015 permet une économie de CHF 177'120.-, un achat à fin 2016 ne permettrait qu'une économie de CHF 125'416.-.

La COFIN soutient la justification de ce préavis urgent en raison de la potentielle économie de CHF 51'700.-.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions suivantes:

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz

- vu le préavis municipal urgent no 20/2015,
- ouï le rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au rachat des pavillons provisoires de Bel-Air au 31 décembre 2015 pour un montant de CHF 140'400.-;
2. d'accorder à cet effet un crédit de CHF 140'400.- à passer par le débit du compte No 9143.076.00 « Pavillon scolaire provisoire de Bel-Air » ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte no 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de CHF 11'280'000.- ;
4. d'autoriser, cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de CHF 85'000'000.- adopté par le Conseil communal lors de sa



séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur de CHF 26'000'000.-.

Commission des Finances

Daniel Meyer, Président - Rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 26 novembre 2015